



L'Isle-sur-Serein, le 09 octobre 2026

Affaire suivie par Matthieu ROY
Directeur général des services

☎ 07.57.00.73.14

✉ dgs@ccduserein.fr

A l'attention des habitants de la commune
d'Angely

Objet : Pont de Chouard à Angely – Renforcement des mesures de sécurité et invitation à la réunion publique du 19 octobre 2026.

Madame, Monsieur,

La Communauté de communes du Serein souhaite vous informer de la situation du Pont de Chouard, situé sur les communes d'Angely et de Blacy. Ce pont, propriété de la Communauté de communes, va faire l'objet prochainement de mesures de renforcement de la sécurité de circulation.

En 2020, un diagnostic technique du pont a mis en évidence une fragilité de sa structure. À la suite de cette expertise, une limitation de circulation à 5 tonnes maximum a été instaurée afin de préserver l'ouvrage et d'assurer la sécurité de ses usagers.

Depuis cette date, il a toutefois été constaté que des véhicules et engins dépassant cette limite continuent de franchir régulièrement le pont. Cette situation est préoccupante compte tenu de l'état de l'ouvrage et fait désormais peser un risque pour la sécurité des personnes et des biens.

Par ailleurs, les épisodes successifs de sécheresse ainsi que la dégradation progressive du pont sont susceptibles d'avoir accentué sa fragilité. Il est donc nécessaire de disposer d'une évaluation actualisée de sa structure.

À cette fin, la Communauté de communes du Serein prévoit de faire réaliser, dans les prochains mois, une nouvelle analyse structurelle du Pont de Chouard. Cette expertise permettra de déterminer précisément son état actuel, les éventuelles mesures de sécurisation complémentaires à mettre en œuvre ainsi que les travaux nécessaires à sa rénovation et leur coût.

Dans l'attente de cette nouvelle expertise, la Communauté de communes doit s'assurer du respect effectif de la limitation à 5 tonnes. À ce titre, des travaux seront engagés à partir du début du mois de novembre, avec notamment :

- l'installation d'un portique de limitation de hauteur ;
- la mise en place d'une nouvelle signalétique réglementaire et de sécurité ;
- le renforcement de la lisibilité des restrictions de circulation applicables au pont.

Ces dispositifs ont pour objectif de prévenir le passage des véhicules et engins qui ne sont pas autorisés à emprunter le pont et ainsi de réduire les risques liés à la fragilité de l'ouvrage.

.../...

Nous sommes conscients que ces mesures pourront modifier certaines habitudes de circulation et occasionner des contraintes pour les habitants, les exploitants agricoles et les professionnels qui empruntent habituellement cet itinéraire.

La Communauté de communes tient néanmoins à rappeler que la limitation à 5 tonnes n'est pas une nouvelle règle : elle est en vigueur depuis de nombreuses années. Les aménagements qui seront réalisés visent simplement à permettre son respect effectif, dans un contexte où l'état du pont nécessite aujourd'hui une vigilance renforcée.

La Communauté de communes du Serein souhaite par ailleurs inscrire cette intervention dans une démarche de sécurisation et de préservation à plus long terme du Pont de Chouard. La nouvelle expertise structurelle permettra ainsi de disposer des éléments nécessaires pour déterminer les travaux à envisager pour l'avenir de l'ouvrage.

Afin de vous présenter cette situation plus en détail, d'expliquer les travaux qui seront réalisés et de répondre à vos questions, la Communauté de communes du Serein et la mairie d'Angely organisent une réunion publique le :

Lundi 19 octobre 2026 à 19h00
Foyer communal d'Angely

Cette rencontre sera l'occasion de vous présenter :

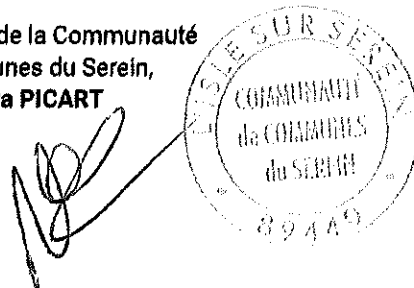
- l'état actuel du Pont de Chouard et les conclusions du diagnostic réalisé en 2020 ;
- les raisons qui rendent aujourd'hui nécessaire le renforcement des mesures de sécurité ;
- les travaux qui seront réalisés à partir du mois de novembre ;
- les prochaines étapes, notamment la nouvelle expertise structurelle ;
- les perspectives concernant la sécurisation et la rénovation du pont.

Nous souhaitons que cette réunion puisse être un véritable temps d'information et d'échange avec les habitants. Nous vous invitons donc à venir nombreux participer à cette rencontre et à nous faire part de vos questions et observations.

La sécurité des usagers et la préservation du patrimoine communal et intercommunal constituent une priorité pour la Communauté de communes du Serein. Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre vigilance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Présidente de la Communauté
de Communes du Serein,
Sandra PICART



Copie à :

- Monsieur Philippe TRESPALLÉ, maire de la commune d'Angely
- Monsieur Valéry GUICHARD, maire de la commune de Blacy
- Monsieur Sébastien HENNON, sous-préfet de l'arrondissement d'Avallon